



Règlement du CONCOURS des jardins et balcons fleuris 2021



Un concours ouvert à tous !

Ce concours est ouvert à tous les Pianais et à toutes les habitations, que vous viviez dans un appartement ou une maison individuelle. Seule contrainte : les jardins, balcons, fenêtres et terrasses doivent être visibles depuis la rue.

Pour mettre en avant vos talents de jardinier, le concours vous propose de vous inscrire dans l'une de ces deux catégories :

- Jardins ;
- Balcons et fenêtres.

Comment s'inscrire ?

Vous avez jusqu'au 31 mars 2021 pour vous inscrire au concours

Quand débute le concours ?

Un jury, composé de membres des services municipaux, fera le tour des participants à partir du 31 mai 2021. Les règles de sécurité sanitaire seront appliquées à la lettre : port du masque, gestes barrières et distanciation physique seront respectés.

Quels critères seront jugés ?

4 grands critères seront pris en compte par le jury pour départager les candidats :

- La vue d'ensemble ;
- La propreté générale ;
- Le cadre végétal : l'aspect esthétique au 1er regard ;
- l'homogénéité des végétaux, la cohérence... ;
- L'aspect technique : qualité du fleurissement, plantes bien entretenues, diversité du fleurissement, plantes annuelles...

Droit à l'image

Les participants autorisent la commune à utiliser sur tous les supports de communication municipaux, les photos prises dans le cadre de ce concours y compris celles prises lors de la remise des prix.

Récompenses à la clef

Des prix sous forme de bons d'achats chez des jardinerie seront attribués aux trois premiers lauréats de chaque catégorie du concours.

Remise des prix

Les lauréats sont personnellement informés par courrier de la date et du lieu de la remise officielle des prix. La liste des résultats est affichée sur le site de la ville et diffusée dans les médias locaux.

Hors concours

Le 1er lauréat de chaque catégorie distingué deux années consécutives sera « hors concours » pendant 1 an.

Report ou annulation

La commune du Pian-sur-Garonne se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours en cas de force majeure et de modifier le présent règlement : toute modification aura effet immédiat.

Tous à vos gants,
arrosoirs et
sécateurs !

